



Conseil Cris-Québec sur la foresterie
Cree-Québec Forestry Board

Sainte-Foy, le 16 juin 2005

Monsieur Pierre Corbeil
Ministre
600-0117 Cabinet du Ministre des Ressources naturelles, de la faune
5700, 4^e avenue ouest
Bureau A-308
Charlesbourg (Québec) G1H 6R1

Objet : Feux de forêt sur le territoire de la Paix des Braves

Monsieur le Ministre,

Le Conseil Cris-Québec sur la Foresterie a tenu sa dernière réunion, les 14 et 15 juin derniers à Waskaganish et, à cette occasion, les membres ont eu à débattre de la situation des récents feux de forêt sur le territoire de l'*Entente concernant une nouvelle relation entre le gouvernement du Québec et les Cris du Québec*. Les membres ont fait consensus sur l'urgence de demander au gouvernement du Québec et au Grand Conseil des Cris de prendre les décisions nécessaires afin de mettre en place, dans les plus bref délais, un processus acceptable pour gérer cette situation d'urgence.

Comme vous le savez, dans la foulée des feux de 2002 et la nécessité d'inclure à l'Entente des modalités pour gérer les conséquences des désastres naturels, les parties ont convenu d'établir un groupe de travail sur les désastres naturels et les opérations de récupération et de restauration tel que visé à l'annexe C-6 de l'*Entente modifiant l'Entente concernant une nouvelle relation entre le gouvernement du Québec et les Cris du Québec*.

Conseil Cris-Québec sur la foresterie/ Cree-Québec Forestry Board
Waswanipi (Québec) J0Y 3C0
2875, boulevard Laurier, Édifice Le Delta, bureau 1180, 11^e étage
Sainte-Foy (Québec) G1V 2M2
Tel : (418) 528-0002
Fax : (418) 528-0005

Le groupe de travail a transmis, le 31 mai 2005, au Comité de liaison permanent un rapport présentant les modalités d'un processus afin de gérer ces situations d'urgence sur le territoire dans l'esprit de l'Entente.

Monsieur le Ministre, en tant que responsable de la gestion de cette situation d'urgence et des mesures à prendre, les membres du Conseil Cris-Québec sur la foresterie sont d'avis que vous informiez, dès maintenant, tous les intervenants impliqués sur le territoire de l'Entente des éléments suivants s'appliquant au processus de consultation :

- que les intervenants et la population en général, soient informés que la Paix des Braves s'applique sur le territoire et que les plans de récupération seront développés en respectant l'esprit de cette entente;
- qu'un processus d'examen et d'élaboration des plans de récupération sera mis en place s'inspirant du rapport du 31 mai 2005 du groupe de travail sur les désastres naturels et les opérations de récupération et de restauration;
- qu'un échéancier précis des modalités du processus soit connu;
- que les intervenants connaissent rapidement leur rôle et les modalités d'intervention dans le processus; et
- que le Ministre s'engage à faire connaître, aux intervenants, ses décisions au terme du processus.

Nous vous recommandons aussi de faire en sorte que les négociateurs des deux parties entreprennent dans les plus brefs délais, les négociations permettant de mettre en place le processus guidant l'ensemble des intervenants qui auront à contribuer aux divers plans d'urgence.

Les membres du Conseil et moi-même sommes à votre entière disposition pour toute information complémentaire et soyez assuré de notre contribution à la gestion de cette situation d'urgence.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, mes salutations distinguées.

Le président du Conseil,

Original signé par

Jean-Pierre Gauthier



Conseil Cris-Québec sur la foresterie
Cree-Québec Forestry Board

Sainte-Foy, June 16, 2005

Dr Ted Moses, Grand Chief
Grand Council of the Crees (Eeyou Istchee)
2, Lakeshore Road
Nemaska,
James Bay (Quebec) J0Y 3B0

Subject: Forest fires on the territory of the Paix des Braves Agreement

Dr Moses,

The Cree-Quebec Forestry Board held its last meeting last June 14-15 in Waskaganish during which the members discussed the situation concerning the recent forest fires on the territory of the *Agreement concerning a new relationship between le gouvernement du Québec and the Crees of Québec*. The members reached consensus on the emergency of asking the Québec government and the Grand Council of the Crees to take the necessary decisions in order to implement as soon as possible an acceptable process to manage this emergency situation.

As you know, following the 2002 fires and the need to include in the Agreement the necessary modalities for managing the consequences of natural disasters, the parties have agreed to set up a Working Group on natural disasters and salvage and restoration operations as contemplated in Schedule C-6 of the *Agreement amending the Agreement concerning a new relationship between le gouvernement du Québec and the Crees of Québec*.

Last May 31st, the Working Group submitted to the Standing Liaison Committee a report presenting the modalities of a process for managing these emergency situations on the territory in the spirit of the Agreement.

Conseil Cris-Québec sur la foresterie/ Cree-Québec Forestry Board
Waswanipi (Québec) J0Y 3C0
2875, boulevard Laurier, Édifice Le Delta, bureau 1180, 11^e étage
Sainte-Foy (Québec) G1V 2M2
Tel : (418) 528-0002
Fax : (418) 528-0005

Considering that the Minister of Ressources Naturelles et de la Faune has the responsibility to manage this emergency situation and the measures to be taken, the members of the Cree-Quebec Forestry Board are of the opinion that he should immediately inform all the stakeholders involved on the territory of the Agreement on the following points applying to the consultation process:

- that the stakeholders and the general public be informed that the Paix des Braves applies to the territory and that the salvage plans will be developed with due respect for the spirit of this agreement;
- that a review and salvage plan development process be put in place based on the May 31st, 2005 report of the Working Group on natural disasters and salvage and restoration operations;
- that a specific timeframe of the modalities of the process be released;
- that the stakeholders be quickly made aware of their role in the process and the intervention modalities; and
- that the Minister agree to inform the stakeholders of his decisions at the end of the process.

We recommend Dr Moses that you ensure that both parties' negotiators undertake as soon as possible negotiations that will allow to implement the process governing all the stakeholders who will be taking part in the various emergency plans.

The Board members and I are at your disposal for any additional information and rest assured that we collaborate to the management of this emergency situation.

Please accept, Dr Moses, our kindest regards.

Original signed by

Jean-Pierre Gauthier
Chairman of the Board

TRADUCTION

Sainte-Foy, le 16 juin 2005

Dr Ted Moses, Grand Chef
Grand Conseil des Cris (Eeyou Istchee)
2, Lakeshore Road
Nemaska,
Baie James (Québec) J0Y 3B0

Objet : Feux de forêt sur le territoire de la Paix des Braves

Dr. Moses,

Le Conseil Cris-Québec sur la Foresterie a tenu sa dernière réunion, les 14 et 15 juin derniers à Waskaganish et, à cette occasion, les membres ont eu à débattre de la situation des récents feux de forêt sur le territoire de l'*Entente concernant une nouvelle relation entre le gouvernement du Québec et les Cris du Québec*. Les membres ont fait consensus sur l'urgence de demander au gouvernement du Québec et au Grand Conseil des Cris de prendre les décisions nécessaires afin de mettre en place, dans les plus brefs délais, un processus acceptable pour gérer cette situation d'urgence.

Comme vous le savez, dans la foulée des feux de 2002 et la nécessité d'inclure à l'Entente des modalités pour gérer les conséquences des désastres naturels, les parties ont convenu d'établir un groupe de travail sur les désastres naturels et les opérations de récupération et de restauration tel que visé à l'annexe C-6 de l'*Entente modifiant l'Entente concernant une nouvelle relation entre le gouvernement du Québec et les Cris du Québec*.

Le groupe de travail a transmis, le 31 mai 2005, au Comité de liaison permanent un rapport présentant les modalités d'un processus afin de gérer ces situations d'urgence sur le territoire dans l'esprit de l'Entente.

Étant donné que le ministre des Ressources Naturelles et de la Faune est responsable de la gestion de cette situation d'urgence et des mesures à prendre, les membres du Conseil Cris-Québec sur la foresterie sont d'avis qu'il devrait informer, dès maintenant, tous les intervenants impliqués sur le territoire de l'Entente des éléments suivants s'appliquant au processus de consultation :

- que les intervenants et la population en général, soient informés que la Paix des Braves s'applique sur le territoire et que les plans de récupération seront développés en respectant l'esprit de cette entente;
- qu'un processus d'examen et d'élaboration des plans de récupération sera mis en place s'inspirant du rapport du 31 mai 2005 du groupe de travail sur les désastres naturels et les opérations de récupération et de restauration;
- qu'un échéancier précis des modalités du processus soit connu;
- que les intervenants connaissent rapidement leur rôle et les modalités d'intervention dans le processus; et
- que le Ministre s'engage à faire connaître, aux intervenants, ses décisions au terme du processus.

Nous vous recommandons Dr. Moses de faire en sorte que les négociateurs des deux parties entreprennent dans les plus brefs délais, les négociations permettant de mettre en place le processus guidant l'ensemble des intervenants qui auront à contribuer aux divers plans d'urgence.

Les membres du Conseil et moi-même sommes à votre entière disposition pour toute information complémentaire et soyez assuré de notre contribution à la gestion de cette situation d'urgence.

Veuillez agréer, Dr. Moses, mes salutations distinguées.

Le président du Conseil,

Jean-Pierre Gauthier